

## DROIT DE LUTTER = DROIT DE GREVE

Dans l'histoire de notre pays l'ensemble des grandes conquêtes sociales ont été gagnées par des mobilisations puissantes et des grèves massives (1936, 1968, 1995,...).

Aussi demain quel avenir pour notre syndicalisme de contestation, de lutte et de proposition lorsque nous serons privés du droit de s'exprimer par la grève ?

Et cela que l'on soit salarié du secteur public comme du privé.

Après les restrictions imposées au cœur de l'été 2008 avec la mise en place d'un « pseudo service minimum » ayant pour objectif de réduire le droit de grève, les membres de la majorité présidentielle remettent le couvert.

Il est vrai qu'il est plus facile pour les petits généraux de l'UMP de gesticuler nerveusement et surfer sur les sujets d'actualité que d'œuvrer efficacement pour répondre aux attentes des salariés de ce pays.

Que les décideurs se réveillent, plus aucun salarié ne croit en leurs mensonges. Les stratagèmes employés par le candidat Sarkozy pour se faire élire étaient à usage unique.

Les citoyens de ce pays attendent autre chose aujourd'hui du gouvernement. Preuve en est avec la journée du 29 janvier, où près de 2,5 millions de manifestants ont arpenté avec détermination les rues pour sanctionner la politique conduite par le gouvernement et exiger d'autre choix en terme de salaire, d'emploi, de protection sociale ou de retraite.

Malgré cela, pour arriver à ses fins le gouvernement, non content d'instrumentaliser la justice, ordonne aux directions d'entreprise de réprimander les salariés et les organisations syndicales engagés dans les luttes.

Voici donc qu'à la SNCF, la direction traîne devant les tribunaux la Cgt, mais également des agents grévistes pour avoir utilisé leur droit de grève, et cela 4 jours après que l'UMP ait appelé de tous ses vœux à la répression du fait syndical.



**AUSSI, FACE A LA FEROCITE DE CES ATTAQUES, LA CGT  
APPELLE L'ENSEMBLE DES CITOYENS A VENIR SE  
RASSEMBLER LUNDI 2 FEVRIER 2009 A 12H00 DEVANT  
LA COURS THIERS FACE A LA POSTE, POUR LA DEFENSE  
DU DROIT DE GREVE ET LE RESPECT DE LA  
CITOYENNETE DANS LES ENTREPRISES**